



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

LES
RENDEZ-VOUS
ACQ
VIRTUELS

DÉCEMBRE 2020



Un hiver plus chaud que prévu

Si l'année 2020 s'est terminée sur une bonne note avec un nombre d'heures travaillées équivalent à des trimestres prépandémie et l'adoption du projet de loi 66 visant l'accélération de certains projets d'infrastructures publiques, l'année 2021 s'annonce un peu plus houleuse. Alors que nous envisagions un retour des fêtes en mode préparation, nous avons plutôt été surpris par la menace de fermeture des chantiers pour une seconde fois en moins de 12 mois.

L'ACQ a travaillé sans relâche, sur tous les fronts, pour que les chantiers de construction poursuivent leurs activités. Cependant, malgré la menace, le gouvernement a plutôt opté pour une approche conciliante, en reconnaissant l'importance de la construction pour l'économie québécoise, mais en demandant aux entreprises de construction de limiter au maximum leurs activités tout en respectant leurs engagements. Résultat : plus de peur que de mal.

Plusieurs dossiers chauds sont déjà inscrits à notre calendrier pour 2021, en commençant par la négociation des conventions collectives. À ce sujet, nous avons entamé les discussions avec les représentants syndicaux avant même le début d'année. Les parties doivent déposer leurs demandes dans les premières semaines de 2021. Toutefois, difficile à ce moment-ci de prédire l'issue de cette négociation. Comme les discussions ont débuté sur un ton cordial, nous ne pouvons que souhaiter que cela se poursuive ainsi et que nous en arrivions à une entente avant l'échéance.

Le projet de loi modernisant la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (PL-59) est un autre dossier qui nous préoccupe particulièrement en ce début d'année. S'il est adopté dans sa forme actuelle, le PL-59 pourrait avoir des conséquences majeures sur nos entreprises de construction, autant en ce qui a trait aux mesures de prévention qu'aux mesures de réparation sans oublier les dédales administratifs dans lesquels cela pourrait nous entraîner.

Sur le plan de la prévention, il va sans dire que la création des représentants en santé et en sécurité (RSS) et des coordonnateurs en santé et en sécurité (CSS) retiendra particulièrement notre attention puisque cela pourrait avoir des conséquences sur la gestion même des chantiers. Du côté de

la réparation, les conséquences de l'imputation de certains coûts à l'employeur pourraient créer des préjudices importants à notre industrie et venir briser le contrat social qui veut que l'employeur n'ait pas à déboursier pour une condition de l'employé préexistante à l'embauche et dont il n'a aucune idée. Un autre point qui nous préoccupe est celui de ne pas pouvoir contester la hiérarchisation des moyens de prévention qui nous serait imposée par un inspecteur de la CNESST, puisque cela pourrait avoir des incidences énormes sur nos coûts de construction.

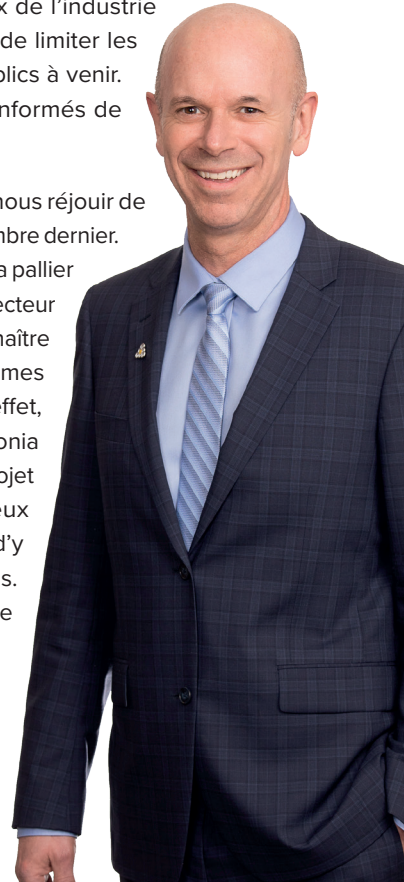
Comme à l'habitude, l'ACQ a déposé ses recommandations prébudgétaires pour le prochain budget du Québec qui sera déposé, si tout se déroule normalement, en mars prochain. L'ACQ a déposé 22 recommandations regroupées au sein de 4 thèmes, soit : limiter la hausse des coûts de construction, la pénurie de la main-d'œuvre et la formation, le virage technologique des entreprises en construction et la construction durable. Ces recommandations ont été bien accueillies de la part du cabinet des Finances. Nous avons bon espoir d'en retrouver quelques-unes dans le prochain budget Girard.

Par ailleurs, sachez que nous observons la situation de la disponibilité et de l'augmentation des prix des matériaux de très près. Il s'agira de l'une de nos préoccupations les plus importantes au cours des prochains mois et nous travaillerons avec les acteurs gouvernementaux, mais aussi ceux de l'industrie du bois, de l'acier et du béton afin de limiter les impacts sur les projets privés et publics à venir. Nous vous tiendrons assurément informés de tous les développements à ce sujet.

En terminant, nous ne pouvons que nous réjouir de l'adoption du projet de loi 66 en décembre dernier. Non seulement ce projet de loi viendra pallier la perte des investissements dans le secteur commercial, il vient également reconnaître officiellement l'existence des problèmes de paiement du gouvernement. En effet, la présidente du Conseil du trésor, Sonia Lebel, a confirmé lors de l'étude du projet de loi qu'elle prenait très au sérieux cette situation et qu'elle allait tenter d'y remédier au cours des prochains mois. Soyez assurés que nous surveillons ce dossier de très près.



Jean-François Arbour, ing.
Président



Luc Bourgoin
Directeur général

DES PROJETS À L'HORIZON



Le CEFACQ est heureux de souhaiter la bienvenue

à deux nouvelles administratrices, représentantes des directeurs régionaux, soit Christine Bujold, directrice générale de l'ACQ — Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles et Véronique Mercier, directrice générale de l'ACQ — Québec.

Nous remercions

Gregoria Modolo, directrice générale de l'ACQ — Métropolitaine, administratrice depuis février 2014 et Sylvie Leblond, directrice générale de l'ACQ — Outaouais / Abitibi / Nord-Ouest du Québec, administratrice depuis septembre 2017. Leur implication et leur collaboration ont permis à la mutuelle d'offrir des cours de qualité et directement reliés à la réalité du secteur de la construction.

Des projets à venir

- 1** Un comité de travail se rencontrera pour la première fois en septembre afin de permettre aux entrepreneurs généraux de répondre aux exigences de formation continue qui entrera en vigueur à la RBQ en avril 2022. Ce comité a pour objectif de réfléchir à une offre de formation pertinente pour les entrepreneurs, tant au niveau du format que des contenus.
- 2** Plusieurs cours à distance ont été ajoutés au calendrier pour les mois de janvier et février, à la suite de l'annonce du reconfinement. L'hiver est une période achalandée pour la formation et l'offre à distance permet au personnel administratif des entreprises de construction de poursuivre leur perfectionnement de partout.
- 3** À la suite d'un projet pilote offert en collaboration avec l'ACQ — Outaouais / Abitibi / Nord-Ouest du Québec, un programme de formation *Surintendant: comprendre son rôle pour bien gérer son chantier* est offert à l'ensemble des membres à l'hiver 2021. Trois groupes à distance sont planifiés cet hiver.

BOND DES INSCRIPTIONS



Il y a eu 4 nouvelles inscriptions

depuis la dernière rencontre du Groupe de travail :



Catégorie Or
(Programme
complet)

+3



Catégorie Bronze
(pour les plus petites
entreprises)

+1

Le Plan de promotion 2021 a été présenté.

Les principaux changements par rapport à 2020 sont l'ajout d'un envoi courriel massif (*E-Blast*) aux abonnés de Constructo, qui sont près de 4000, et l'ajout de publications Facebook et LinkedIn hors du réseau des abonnés de l'ACQ, pour joindre un plus large auditoire.

Une rencontre du Forum pour les agents d'intégrité

s'est tenue le 4 novembre et a été très appréciée des participants, qui étaient en grand nombre (17). Elle était animée par M. Bernard-Lapierre, philosophe-éthicien.



La coordonnatrice du Programme Intégrité, Francine Brosseau, a été nommée administratrice du Réseau d'éthique organisationnelle du Québec (RÉOQ)

au cours de l'Assemblée générale annuelle tenue le 28 octobre dernier. Au cours de la rencontre du Conseil d'administration qui a suivi l'AGA, elle a été nommée secrétaire et fait donc partie du Comité exécutif.

DE GRANDES AVANCÉES



Plusieurs sujets ont fait l'objet de discussion :



Plan d'action gouvernemental

en matière d'allègement
réglementaire et
administratif 2020-2025



Présentation et discussion

au sujet des
recommandations
prébudgétaires



COVID-19 :

Éclotions, cas et messages
publics, effet sur l'économie
et les heures travaillées



Mesures exceptionnelles

de la CCQ



Projet de loi 59



Hausse des prix de certains matériaux

Des changements à l'horizon

- La présidente du Conseil du trésor, Sonia Lebel, a confirmé lors de l'étude du PL-66, qu'elle prenait très au sérieux la question des délais de paiement et qu'elle souhaitait s'y attarder plus tôt que tard.
- Une lettre destinée au premier ministre se prépare concernant la hausse des coûts des matériaux.
- Le gouvernement a déposé les mesures exceptionnelles de la CCQ dans la Gazette officielle du Québec.
- L'ACQ a obtenu une rencontre avec le cabinet du ministre du Travail et le PLQ pour discuter des enjeux entourant le PL-59.
- Le gouvernement du Québec a adopté son projet d'accélération des projets d'infrastructures publiques (projet de loi 66).
 - Tous les projets qui sont inscrits au PL-66 seront visés par les calendriers de paiement obligatoires et au processus de règlement des différends.
- Nous avons un plan d'action avec Relançons Montréal.
- Le gouvernement a déposé 12 recommandations pour diminuer la lourdeur administrative et réduire la paperasse dans l'industrie de la construction.

AVANCÉES SIGNIFICATIVES



Consultation des membres

concernant le PL-59, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*.



Consultation des membres

concernant des modifications à apporter au Code de soumission du BSDQ.



Présentation par le Bureau des petites et moyennes entreprises

concernant les contrats
du gouvernement fédéral.



Contrat
simplifié réalisé :

100 %



Grilles de
vérification réalisées :

70 %

Les grilles de vérification permettront

à l'entrepreneur général de ne rien oublier dans le cadre de la préparation de sa soumission et lors de l'administration du contrat.

ON TERMINE BIEN L'ANNÉE



1 Il a été principalement discuté

de la version modifiée du projet de contrat de sous-traitance simplifié entre l'entrepreneur général et le sous-traitant;

2 Consultation des membres

concernant les enquêtes de crédit visant les différents intervenants et leurs employés dans les projets de construction;

3 Présentation

par le Bureau des petites et moyennes entreprises concernant les contrats du gouvernement fédéral;

4 Présentation et consultation

des membres concernant le projet de loi no 59, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*;

5 Consultation des membres

concernant des modifications au Code de soumission du BSDQ.

Il importe de préciser

que dans le cadre de cette rencontre, les membres ont été davantage consultés sur des sujets importants ayant des impacts sur leurs obligations contractuelles, en matière de santé et sécurité, ainsi qu'à titre d'utilisateur du Bureau des soumissions déposées du Québec, le tout afin de sonder les membres de l'ACQ et déterminer les interventions de l'ACQ dans ces dossiers, le cas échéant. Le statut des dossiers et les dossiers à venir seront plus amplement discutés lors de la prochaine rencontre du Comité.

Le projet de contrat

de sous-traitance simplifié est presque finalisé. Le sous-comité de travail du Comité des entrepreneurs spécialisés s'est réuni et une version modifiée du document sera discutée par les membres de ce sous-comité en janvier 2021 pour être présentée par la suite au reste des membres du Comité et aux membres du Comité des entrepreneurs généraux.



Avantages

Le format proposé vise à faciliter la négociation du contrat à intervenir entre les parties dans le cadre de projets à moins grande échelle, c.-à-d. valeur des travaux, durée des travaux, etc.

COLLABORATION



Les membres du Comité ont discuté

avec un fournisseur des avenues de collaboration visant à agrémenter l'offre de formation en ligne.



L'ACQ entretient un lien

de collaboration avec le BSDQ depuis sa création. À l'occasion de la rencontre, M. Guy Lacroix, directeur général du BSDQ, s'est entretenu avec les DG des ACQ affiliées pour définir les bases d'une collaboration durable.



Il a été question de la mise à jour

de la politique qui encadre la réalisation des projets spéciaux mis sur pied par le réseau de l'ACQ. Les membres du Comité veulent moderniser la politique afin qu'elle reflète bien les réalités du réseau de l'ACQ.



Les membres du Comité

se sont entendus sur des règles d'affaires structurant le déploiement de l'offre de cours menant à l'obtention de la licence RBQ en ligne.

LA RECONNAISSANCE DES PRODUITS : BIENTÔT



Nomination

d'un nouveau président :
Patrick Quenneville - Cométal MTL inc.;



Révision

du formulaire de
demande d'équivalence;



Présentation

du Bureau des petites et moyennes
entreprises concernant les contrats
du gouvernement fédéral;



Consultation

des membres concernant les impacts
du PL-59, *Loi modernisant le régime
de santé et de sécurité du travail*.



Le formulaire de demande d'équivalence

est en test actuellement. Les membres pourront bénéficier d'un formulaire de demande d'équivalence complet permettant d'augmenter leurs chances de faire reconnaître le produit proposé.